



Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 février 2018

n° 008-18

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de génie civil et de grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges*

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Josiane Beaud à Jean-Marc Léoutre - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 08 février 2018

délibération n° 008-18

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de génie civil et de grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le Bureau du 15 septembre 2017 a approuvé le lancement d'un appel d'offres sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de génie civil et de grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, le marché en cours arrivant à son terme en février 2018.

Pour tenir compte de l'évolution du territoire de l'agglomération (38 communes) et des communes liées par convention, le marché a été divisé en huit lots pour des travaux de fonctionnement et de petit investissement inférieurs à 40 000 € HT par commande :

- lot 1 : secteur Chambéry,
- lot 2 : secteur Bourget-du-Lac, Cognin, La Motte-Servolex, Vimines, Saint-Sulpice,
- lot 3 : secteur Barberaz, Jacob-Bellecombette, Montagnole, Saint-Baldoph, Saint-Cassin,
- lot 4 : secteur Barby, Challes-les-Eaux, Curienne, La Ravoire, Saint-Jeoire-Pireur,
- lot 5 : secteur Voglans, Sonnaz, Vérel-Pragondran, Bassens, Saint-Alban-Leysse,
- lot 6 : secteur Saint-Jean-d'Arvey, Les Déserts, Le Noyer, Saint-François-de-Sales, Arith, Lescheraines,
- lot 7 : secteur Thoiry, Puygros, La Thuile, Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux,
- lot 8 : secteur Sainte-Reine, Ecole, Jarsy, La Compôte, Doucy-En-Bauges, Le Châtelard, La Motte-en-Bauges, Bellecombe-en-Bauges.

Par ailleurs, afin de réaliser des opérations de gros génie civil et de réseaux déclenchées soit à l'occasion de travaux communs avec d'autres maîtres d'ouvrage (communes notamment), soit pour anticiper des aménagements de VRD, il convenait également de pouvoir faire intervenir rapidement des entreprises spécialisées sur des travaux programmés en cours d'année.

Le marché prend donc aussi en compte la réalisation de ces travaux divisés en cinq lots géographiques pour des travaux d'investissement compris entre 40 000 € HT et 200 000 € HT par commande :

- lot 9 : communes/quartiers situés rive gauche de la Leysse et rive gauche de l'Hyères,
- lot 10 : communes situées rive droite de l'Hyères et secteur à l'ouest de l'autoroute A43,
- lot 11 : communes situées à l'est de l'autoroute A43 et rive gauche de la Leysse,
- lot 12 : communes situées rive droite de la Leysse,
- lot 13 : communes du secteur des Bauges.

Enfin, en vue de réaliser des travaux de maintenance ou grosses réparations du patrimoine de collecteurs visitables et semi-visitables (réseaux de type unitaire ou eaux pluviales) et des collecteurs en amiante-ciment, il est nécessaire de faire intervenir dans les meilleurs délais des entreprises spécialisées pour des travaux non programmés qui doivent être réalisés dans des délais courts et en urgence.

Ces travaux font l'objet d'un lot spécifique pour des travaux de fonctionnement et de petits investissements inférieurs à 50 000 € HT par commande :

- lot 14 : toutes communes de l'agglomération.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges agissant en tant qu'opérateur de réseau en matière d'eau et d'assainissement, le marché a été passé selon une procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

Le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation.

La commission d'appel d'offres du 24 janvier 2018 a attribué les 14 lots de l'accord-cadre comme suit :

Lots 1 à 8 – montants annuels indicatifs Minimum 90 000 €HT – Maximum 360 000 €HT	Entreprise retenue
n° 1	Groupement Eiffage Génie Civil ets Gauthey / Sogea Rhône Alpes
n° 2	Groupement Mauro / Giroud Garampon
n° 3	Eiffage Génie Civil ets Gauthey
n° 4	Groupement Delta TP Services / Curtil TP Services / ASTP
n° 5	Groupement SER TPR / M2TP
n° 6	Groupement Petavit / TPLM / Aillon TP
n° 7	Groupement Petavit / TPLM / Aillon TP
n° 8	Groupement Petavit / TPLM / Aillon TP

Lots 9 à 13 – montants annuels indicatifs Minimum 130 000 €HT – Maximum 520 000 €HT	Entreprise retenue
n° 9	Groupement Mauro / Giroud Garampon
n° 10	Groupement EHTP / Piantoni
n° 11	Groupement Eiffage Génie Civil ets Gauthey / Sogea Rhône Alpes
n° 12	Groupement Blondet TP / Sogea Rhône Alpes
n° 13	Groupement Sassi BTP / Midali / Aillon TP / Ferrant TP

Lot 14 – montants annuels indicatifs Minimum 50 000 €HT – Maximum 200 000 €HT	Entreprise retenue
n° 14	Sogea Rhône Alpes

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 €,

Vu l'avis du Bureau du 15 septembre 2017 approuvant le lancement d'un appel d'offres sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de génie civil et de grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 24 janvier 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de génie civil et de grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges comme proposé ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'accord-cadre à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 008-18

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de génie civil et de grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20631H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20631H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018